



# 9ème TRAIL DE LA COTE CHATILLONNAISE

26 mars 2023



## Règlement du Trail

### Organisation

La 9ème édition du trail de la côte châtilonnaise est organisée par l'ECRAC, club d'athlétisme affilié FFA dont le siège est en mairie, 21400 Châtillon-sur-Seine.

**Nouveauté** : L'organisation d'un canicross conjointement au trail.

Une convention de partenariat est signée avec avec le Cani Cleb's 89, adhérent à la FSLC (Fédération des Sports et Loisirs Canins) dont le siège est en mairie, 89113 Branches

Le site principal est situé à Massingy, village situé à 4 km au nord de Châtillon s/Seine, direction Chaumont par la RD965, venant de Troyes par la RD 971.

**Le présent règlement concerne l'organisation mise en place par l'ECRAC pour les épreuves nommées :**

- Trail de 27 km,
- Trail de 16 km,
- Trail de 8,5 km,
- Trail de 2,7 km,
- Animation Kid Trail,
- La rando pédestre et marche nordique loisirs de 11 km,
- Canicross sur le parcours de 8,5 km.

Toutes ces épreuves auront la place du village de Massingy comme point de départ et d'arrivée.

Le règlement des manifestations Running 2023 de la Fédération Française d'Athlétisme applicable est consultable à l'adresse suivante :

[https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation\\_Hors-Stade\\_2023.pdf](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2023.pdf)

L'épreuve est une course running en milieu naturel de type trail, ouverte à tous c'est à dire aux licenciés et non licenciés, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA.

## Les catégories d'âge 2022-2023 de la FFA

Valables du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023

CATEGORIE	code	U	ANNEE DE NAISSANCE	Distance maxi *
Masters	VE		1988 et avant	illimitée
Seniors	SE		1989 à 2000	
Espoirs	ES		2001 à 2003	
Juniors	JU	U20	2004 et 2005	25 km
Cadets	CA	U18	2006 et 2007	15 km
Minimes	MI	U16	2008 et 2009	4,5 km
Benjamins	BE	U14	2010 et 2011	3 km
Poussins	PO	U12	2012 et 2013	Pas de départ en ligne, ni chrono, ni classement
École d'Athlétisme	EA	U10	2014 à 2016	
Baby Athlé	BB	U7	2017 et après	Pas de participation

\* Les distances maximales doivent intégrer la notion de km effort (majoration d'un km par dénivelé positif de 100m)

### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1988 - 1984	M5	1963 - 1959
	M1	1983 - 1979	M6	1958 - 1954
	M2	1978 - 1974	M7	1953 - 1949
	M3	1973 - 1969	M8	1948 - 1944
	M4	1968 - 1964	M9	1943 - 1939
	M5	1963 - 1959	M10	1938 et avant

## Présentation des courses

### Trail de 27 km

- Trail en semi autonomie, comprenant 3 ravitaillements : aux km 8,5, puis 20,3 et à l'arrivée.
- Distance de 27,3km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 990m.
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (2003 et avant).
- Parcours empruntant des sentiers et des chemins à travers la campagne, la forêt et le vignoble châillonnais avec des chemins blancs + environ 500 m de route goudronnée.
- **Départ dimanche 26 mars 2023 à 9h00** à côté de la mairie de Massingy.
- L'inscription comprend : dossard, puce de chronométrage électronique à rendre à l'arrivée, ravitaillements, un T-shirt technique RAIDLIGHT.
- Le trail est inscrit au Challenge Running 3 (Aube), catégorie Trail long.

### Trail de 16km

- Trail en semi autonomie, comprenant 2 ravitaillements : km 8,5 et à l'arrivée.
- Distance de 16,1 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 510m.
- Ouvert à partir de la catégorie Junior U20 (2005 et avant).
- Parcours empruntant des sentiers et des chemins à travers la campagne, la forêt et le vignoble châillonnais avec des chemins blancs + environ 500 m de route goudronnée.
- **Départ dimanche 26 mars 2023 à 10h00** à côté de la mairie de Massingy.
- L'inscription comprend : dossard, puce de chronométrage électronique à rendre à l'arrivée, ravitaillements, un T-shirt technique RAIDLIGHT.
- Le trail est inscrit au challenge Running 3 (Aube), catégorie trail court

### Trail de 8,5 km

- Trail en semi autonomie, comprenant 1 ravitaillement à l'arrivée.
- Distance de 8,7 km assortie d'un dénivelé positif de 300m et négatif de 280m.
- Ouvert à partir de la catégorie Cadet U18 (2007 et avant).
- Parcours empruntant des sentiers et des chemins à travers la campagne et la forêt avec des chemins blancs mais pas de route goudronnée.
- **Départ dimanche 26 mars 2023 à 10h30** à côté de la mairie de Massingy.
- L'inscription comprend : dossard, puce de chronométrage électronique à rendre à l'arrivée, ravitaillement, un T-shirt technique RAIDLIGHT.

### Trail jeunes de 2,7 km

- Trail de 2,7 km destiné aux catégories d'âge de 2008 à 2011 (catégories Benjamin-es U14 et Minimes U16) avec un dénivelé positif et négatif de 100 m.
- Parcours empruntant des sentiers et des chemins à travers la forêt.
- **Départ dimanche 26 mars 2023 à 9h35** à côté de la mairie de Massingy.
- L'inscription comprend le dossard, 1 boisson, 1 cadeau.
- Course avec classement chronométré des 3 premiers benjamins (nes) et minimes.

## Animation Kid trail

- Course de 8 minutes dans le cadre d'une animation ludique sur un circuit autour de la mairie..
- Les enfants nés entre 2012 et 2016 - catégories **Eveil Athlé U10** et **Poussins U12** - sont répartis par équipes.
- Ils doivent passer à chaque tour dans leur maison pour apporter un point à l'équipe.
- **Départ dimanche 26 mars 2022 à 10h35** à côté de la mairie de Massingy.
- L'inscription comprend : 1 boisson, 1 médaille à tous les participants
- Course sans chronométrage et sans classement.

Attention : Les enfants nés avant 2016 - catégorie Baby Athlé U7 - ne sont pas autorisés à participer.

## Rando pédestre et Marche nordique loisirs

- Randonnée pédestre et marche nordique loisirs de 11km avec dénivelé positif et négatif de 410 m ouverte à tous.
- **Départ dimanche 26 mars 2023** à côté de la mairie de Massingy :
  - **9h10 à 9h30 pour la rando,**
  - **9h05 pour les groupes de marche nordique.**
- Sans chronométrage et sans classement.
- L'inscription comprend un gobelet et un ravitaillement à mi-parcours à Chaumont le Bois à tous les participants
- Lors de l'inscription, un brassard sera remis à chaque participant ; il devra être restitué à l'arrivée.
- Les chiens ne sont pas acceptés.

**ATTENTION** : Les parents, dirigeants, tuteurs et éducateurs seront responsables des mineurs qu'ils engagent.

## Canicross de 8,5 km

Discipline : elle a comme spécificité l'union d'un seul chien et d'un coureur, reliés entre eux de façon définie, effectuant de concert le même effort physique sur un parcours nature tracé à l'avance.

- en semi autonomie, comprenant 1 point d'eau pour les chiens au km 4,8 et à l'arrivée, 1 ravitaillement à l'arrivée pour les coureurs.
- Distance de 8,7 km assortie d'un dénivelé positif de 300m et négatif de 280m.
- Ouvert à partir de la catégorie Junior (2008 et avant).
- Parcours empruntant des sentiers et des chemins à travers la campagne et la forêt avec des chemins blancs mais pas de route goudronnée.
- **Départ dimanche 26 mars 2023 à 12h30** à côté de la mairie de Massingy.
- Le départ sera de type individuel ou groupé ou groupé par vague
- L'inscription comprend : dossard, puce de chronométrage électronique à rendre à l'arrivée, ravitaillement, un cadeau offert par Cani Cleb's 89.
- Canimarche acceptée.

## Obligations pour l'inscription des trails FFA

### Licences ou certificat médical

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : ☹

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées); ☹

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP); ☹

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Les coureurs âgés de moins de 18 ans peuvent remplir le questionnaire de santé joint à l'autorisation parentale au lieu de présenter un certificat médical ou une licence ([Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)). Les licences UNSS ou UGSEL sont acceptées si la participation à l'épreuve est initiée par un établissement scolaire.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour l'inscription à la randonnée pédestre, aucun certificat médical d'aptitude physique n'est requis. Les participants sont sous leur entière responsabilité.

### Engagements :

**Les coureurs âgés de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale.**

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- L'inscription aux courses vaut connaissance et acceptation par le concurrent du règlement de l'épreuve.
- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.

- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part (défaillance consécutive à un mauvais état de santé, accident physiologique immédiat ou futur, préparation insuffisante, etc...).
- Je ne tiendrai responsable l'organisation pour un délai trop important d'intervention des secours du fait des difficultés d'accès au parcours.
- Je décharge l'organisation pour d'éventuels vols d'effets personnels pendant la durée de l'épreuve. Tout engagement est ferme et définitif, et implique l'acceptation complète du règlement.

## Tarifification

Hors coût de l'inscription en ligne et de l'assurance individuelle, le montant de l'inscription aux différentes courses est fixé à :

Tarifs évolutifs pour :

- Trail de 27 km : 22 € - à partir du 20 mars : 25 €
- Trail de 16 km : 17 € - à partir du 20 mars : 20 €
- Trail de 8,5 km : 13 € - à partir du 20 mars : 16 €

Tarifs fixes pour :

- Trail de 2,7 km : 3 €
- Rando pédestre : 6 €
- Canicross de 8,5 km : 13 €

Gratuité pour le Kid Trail

## Démarche pour l'inscription définitive

### 1 - inscriptions en ligne :

A partir du 21 janvier :

Sur le site de Taktik Sport  
<https://taktik-sport.com/>

Le règlement est également consultable sur le site de l'ECRAC :  
<http://www.ecrac.fr>

QR code inscriptions



**Date limite de réception des inscriptions en ligne : 24 mars à minuit**  
**À l'exception du canicross : 15 mars à minuit**

Les droits d'inscriptions sont intégralement à la charge du participant.

Pour les trails de 27km, 16km, 8,5km et le Canicross, l'inscription en ligne est obligatoire - pas d'inscription par courrier postal -.

## 2 - inscriptions sur place :

Les inscriptions seront prises sur place exclusivement pour le Trail jeunes de 2,7 km, le Kid Trail et la randonnée pédestre / marche nordique.

Les inscriptions du Trail jeunes et du Kid trail sont prises jusqu'à 30 mn avant le début de l'épreuve. Prévoir une présence sur place 1 heure avant.

Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions ne sera pas pris en compte : notamment, la copie de la licence ou le certificat médical seront impérativement envoyés par voie dématérialisée au moment de l'inscription. Ils pourront être fournis exceptionnellement le jour J, lors du retrait des dossards.

## **Obligation par rapport à l'inscription**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant les épreuves. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Remise des dossards et des puces de chronométrage :**

La remise des dossards et des puces de chronométrage s'effectuera :

**le dimanche 26 mars 2020 à partir de 7h30** à la mairie de Massingy pour les trails.

Les coureurs devront avoir fourni un dossier complet en préalable pour prétendre participer au trail.

**Prévoir de se présenter sur place au moins 1 heure avant le départ de la course.**

Pour le Canicross, le retrait des dossards sera effectué entre 10h30 et 11h30.

## **Port du dossard :**

Le dossard doit être visible, sur la poitrine et maintenu par 4 épingles. Les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant). Il est interdit de positionner le dossard dans le dos ou sur le sac dos.

Le port du dossard est obligatoire pendant la totalité de la course.

**L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs dont le dossard ne sera pas visible aux points de contrôles et à l'arrivée.**

La puce de chronométrage électronique sera restituée à l'arrivée. En cas de non restitution, elle sera facturée 20 €.

## **Remise des brassards :**

La remise des brassards pour les randonneurs est ouverte à partir de 8h00 à la mairie de Massingy et

est clôturée à 9h30. Les brassards doivent être correctement portés et visibles des commissaires de courses. Ils seront rendus à l'arrivée.

## Barrières horaires

Les barrières horaires s'appliquent seulement pour le **trail de 27 km. Le temps maximal pour la totalité de ce parcours est de 5 heures.**

Pour être classés, les concurrents devront **franchir la ligne d'arrivée à Massingy avant 14h00.**

Les barrières horaires au niveau des aires de ravitaillements du 27 km sont les suivantes :

- Ravitaillement du 8,5 ème km: 10h30
- Poste de signaleur du 15 ème km : 11h30
- Ravitaillement du 20ème km : 12h30
- Poste de signaleur du 23km : 13h15

Tout coureur hors délai sera mis hors course. Son numéro de dossard au niveau de l'aire de ravitaillement sera alors communiqué au PC de course et récupéré par le chef de poste. Si le coureur souhaite continuer le parcours malgré la barrière horaire hors délais, il ne sera plus considéré comme participant au trail Gargantua et ne sera plus sous la responsabilité de l'organisateur.

## Semi-autonomie et ravitaillements

Les courses du trail de la côte châillonnaise sont des courses qui se déroulent en semi-autonomie. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures ...).

Trois ravitaillements et un point de rafraîchissement sont disposés sur les parcours :

- Ravitaillement au 8,5ème km uniquement pour le trail de 27 km et du 16 km
- Ravitaillement commun correspondant au 20ème km pour le trail de 27 km
- Point de rafraîchissement pour les chiens au 4,5ème km pour le 8,5 km ;
- Ravitaillement commun à l'arrivée pour les 3 trails et le canicross.

Les gobelets en plastique sont désormais interdits sur les ravitaillements et sur tout le parcours pour des motifs de préservation environnementale.

**Les trailers utiliseront leur contenant personnel ou éco-tasse vendue sur le site.**

**Un gobelet en carton sera donné aux randonneurs en même temps que la remise du brassard.**

Les postes de ravitaillements comprennent eau plate, barres de céréales, coca, bananes, chocolat.

Le poste de rafraîchissement comprend uniquement des boissons.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié. Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Toute assistance individuelle en dehors des ravitaillements est interdite, de même que l'accompagnement en course.

Un dernier poste de ravitaillement accueillera tous les participants : trails, canitrail et rando pédestre. à leurs arrivées à Massingy.

## Équipement

L'équipement obligatoire pour le trail de 27km uniquement disponible pendant la durée de la course (contrôle possible) est composé de :

- une couverture de survie.
- une réserve d'eau de 0,5 litre minimum.
- un sifflet.

L'équipement recommandé supplémentaire pour l'ensemble des courses est composé de :

- Un contenant pour boisson ;
- Téléphone portable et/ou sifflet ;
- Veste imperméable coupe-vent ;
- Chaussures adaptées à la course en nature.

**Les bâtons sont autorisés seulement sur le trail de 27 km et la randonnée pédestre.**

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route. De même les participants équipés veilleront à ne pas gêner les autres coureurs.

**ATTENTION : Pour la marche nordique, c'est au marcheur situé en arrière que revient la responsabilité du bâton du marcheur situé devant lui.**

## Balisage

Le balisage sera assuré par des rubalises dans les arbres et au sol, par des panneaux fléchés et des barrières à certains endroits. La présence de bénévoles signaleurs sur les trails complétera la sécurité des parcours. Un code couleur pour chaque trail et la randonnée sera annoncé avant les départs respectifs.

## Sécurité course

Une équipe médicale composée de secouristes, d'un médecin et d'un vétérinaire sera présente pendant toute la durée des épreuves. Cette équipe sera en liaison radio ou téléphonique avec le PC course, avec les différents points de ravitaillement, avec les postes de signaleurs et les postes de contrôle-chronométrage.

Un poste de secours mobile implanté sur le parcours, en liaison radio ou téléphonique avec le PC, pourra porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel au secours :

- En se présentant à un point de ravitaillement ou à un poste de signaleur.
- En appelant le PC course (téléphone portable conseillé n° d'appel de l'organisateur 06 74 39 78 78).
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Cependant il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté et d'informer immédiatement les secours et l'organisation.

Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et le médecin officiel sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger.

- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessite.

**Les suiveurs VTT et les véhicules tout terrain à moteurs sont strictement interdits pour des raisons de sécurité. De même il est interdit de courir ou de marcher avec un chien pendant les épreuves.**

L'assistance personnelle à un participant est tolérée sur le parcours dans le respect de l'esprit de l'épreuve et de l'équité sportive entre les participants.

## **Restauration**

Sur le site de départ/arrivée à Massingy, il sera possible de boire des boissons type café, chocolat, jus de fruit, eau plate, eau gazeuse au niveau de la buvette ouverte à partir de 8h00. A partir de 11h30, il sera possible de se restaurer sur place avec la vente de sandwichs, barbecue, frites, ...

## **Contrôles / Abandon**

Des contrôles pourront être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité des courses. En cas de refus de la part d'un coureur de se faire contrôler, celui-ci se verra disqualifié.

De même 3 zones de pointage / chronométrage :

- 1 - au niveau au 8,5 km pour les 27 et 16 km ;
- 2 - au niveau de la bifurcation des trails de 27 km et du 16 km ;
- 3 - au 20 km pour le 27 km seront mis en place.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou le signaleur le plus proche. Son numéro de dossard sera communiqué au PC de course et récupéré par les bénévoles chargés de cette fonction.

Dans les cas d'annulation de l'inscription (forfait) ou cas d'abandon du coureur pendant l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

## **Modification du parcours ou des barrières horaires et annulation de la course**

Le trail est susceptible d'être annulé en cas de force majeure, notamment si les dispositions réglementaires relatives aux **risques sanitaires** nous interdisent le déroulement de la manifestation.

**En cas de conditions météorologiques trop défavorables**, l'organisation se réserve le droit :

- de modifier les horaires de départ, les parcours et les barrières horaires.
- d'arrêter les courses (le coureur au niveau des points de ravitaillement suivra et respectera les consignes données par les bénévoles).
- d'annuler les courses.

**En complément des alertes météo, il est recommandé de consulter le site ou la page Facebook de**

**L'ECRAC la veille et le matin du Trail pour le cas où un événement exceptionnel et non prévisible nous conduirait à l'annuler.**

Il ne sera pas possible aux coureurs de prétendre à une indemnisation ou remboursement de l'inscription sauf cas prévus par l'assurance de Taktik. Ces dispositions sont applicables uniquement en cas de force majeure, indépendante de l'organisation.

## Classement et récompenses

Les temps et classements finaux seront disponibles sur la zone d'arrivée à Massingy. Ils seront au plus tard le lendemain sur le site de l'ECRAC.

Un podium est installé sur la place de la mairie.

Des récompenses seront remises aux 3 premiers et premières des classements scratch pour les trails de 27km, 16km, 8,5km et Canicross.

Des récompenses seront remises aux 3 premiers Benjamins, 3 premières Benjamines et 3 premiers Minimes F et G.

Les récompenses du Kid trail seront remises à l'arrivée à tous les participants.

Des lots de nos annonceurs seront remis aux participants des trails de 27km, 16km, 8,5km par tirage au sort des dossards juste avant la remise des récompenses.

### **Podium :**

- 10h10 : podiums du Trail de 2,7 km
- à partir de 12h00 : podium des trails de 8,5 km, 16 km et 27 km
- 14h00 : podium du Canicross

## Assurance

L'ECRAC souscrit une assurance responsabilité civile auprès du Crédit mutuel pour la durée de l'épreuve. Elle permet de garantir les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Tout coureur sans dossard ne disposera d'aucun support de la part des organisateurs.

## Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du trail de la côte châtilonnaise à utiliser les images fixes ou individuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## Ethique de la course et manquement au règlement

Les valeurs fondamentales du trail de la côte châillonnaise sont le respect, le partage, la solidarité et le dépassement de soi.

En s'inscrivant, le coureur s'engage explicitement à respecter le présent règlement ainsi que l'éthique de la course.

Ceci s'articule autour :

- Du respect de la nature et de l'environnement; chaque participant s'engage à prendre connaissance de l'éco-charte éthique et à l'accepter ; il est formellement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet. Gardez la nature et l'environnement comme vous les avez trouvés ! N'oubliez pas que certains passages traversent des forêts communales et des propriétés privées dont les occupants acceptent la gêne inhérente à la course.
- Du respect humain ; chaque personne s'engage à respecter les autres participants (traileurs et randonneurs), les organisateurs, les bénévoles, l'équipe de secours et de sécurité et les spectateurs. Le respect des autres concurrents passe par l'absence de toute forme de tricherie (respect du parcours, absence de dopage) et par l'assistance d'un autre concurrent en difficulté.

Pour toutes ces raisons une disqualification est possible :

- En cas de non-respect des bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- En cas de refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste, d'un commissaire de course, d'un médecin ou d'un secouriste.
- En cas de non-respect du milieu naturel traversé (jets de bouteilles ou de gels de manière volontaire).
- En cas de tricherie avérée.
- En cas d'assistance non justifiée pendant l'épreuve.
- En cas de refus d'un contrôle du matériel obligatoire.

Une pénalité de temps (30 minutes) peut être appliquée :

- En cas de défaut de visibilité du dossard.
  - En cas d'absence de matériel obligatoire de sécurité.
  - En cas de non-assistance à une personne en difficulté.
-